

REGLEMENT JEU-CONCOURS

Du 14 au 21 avril 2025
(« le Règlement »)

Description du jeu-concours

La **Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des étrangers à Monaco** (la « **SBM** ») dont l'adresse du siège social se situe Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), organise un jeu-concours (le « **Jeu** ») à l'occasion de PÂQUES.

Le jeu-concours a pour objectif de faire deviner le poids d'un œuf géant en chocolat.

Le Jeu se déroulera du 14 au 21 avril 2025.

A) Participants (« le(s) Participant(s) ») :

La participation au Jeu est exclusivement réservée aux clients du Café de Paris.

La simple participation au Jeu implique l'acceptation de l'ensemble des stipulations du présent Règlement.

La participation au Jeu est exclue pour les membres du personnel du Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer, et ses filiales, ainsi que leurs familles.

B) Modalités de participation :

Le Participant remplira un formulaire prévu à cet effet, avec ses informations personnelles telles que le nom, prénom, téléphone et adresse mail ainsi que son estimation du poids d'un œuf géant en chocolat.

La Direction du Café de Paris effectuera un dépouillement des formulaires, le lundi 21 avril 2025, et sélectionnera le participant ayant donné l'estimation la plus proche du poids réel de l'œuf en chocolat.

Article 2 : Règlement (le « Règlement »)

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des lois, ordonnances et autres textes applicables en Principauté de Monaco. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant au Jeu. Il est exclusivement régi par la loi Monégasque. Le Règlement est disponible sur le site internet de la Société des Bains de Mer.

Article 3 : Lots

A) Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné le lundi 21 avril 2025.

La décision relève de la Direction du Café de Paris

Le gain sera envoyé après le 21 avril 2025 par e-mail sous la forme d'un voucher.

B) Description du lot

- 1 dîner pour 2 personnes à la Brasserie Café de Paris, d'une valeur totale de 200€ ;
Ce lot est valable pendant 1 an, à partir du 22 avril 2025 hors très haute saison et BOD (black out dates).

Article 4 : Retrait du lot

Le lot attribué ne sera ni repris ni échangé, ni revendu, ni remboursé, même partiellement.

Article 5 : Litiges

La Direction de la S.B.M. a compétence première pour le règlement des litiges qui pourraient survenir pendant le déroulement du Jeu ou pour l'application du Règlement.

La Direction de la S.B.M. et le Participant s'efforceront toutefois de régler à l'amiable tout différend résultant de l'application ou de l'interprétation du Règlement, ce, avant d'engager une procédure quelconque que relèverait en ce cas, des Cours et Tribunaux de la Principauté de Monaco, avec application du seul droit monégasque.

Article 6 : Responsabilités

La responsabilité de la S.B.M. ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, les dates et/ou horaires devraient être modifiés et/ou annulés.

La S.B.M. se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par des tiers.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou sous des identités empruntées à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de manquement de la part d'un Participant, la S.B.M. se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 7 : Protection des données nominatives

Conformément à la loi n°1.565 du 3 décembre 2024, relative à la protection des données personnelles et au regard des informations nominatives fournies par les Participants dans le cadre de l'Opération Promotionnelle, il est précisé que tout participant disposera d'un droit d'accès et de rectification aux informations personnelles communiquées. Ce droit pourra être exercé par courrier auprès de la Direction du Groupe S.B.M. – Place du Casino – 98000 Monaco.

Fait à Monte-Carlo, le 11 avril 2025